



**Exposé des motifs et projet de décret
accordant un crédit pour la construction du bâtiment
de la deuxième étape des facultés des sciences humaines
de l'Université de Lausanne-Dorigny (BFSH 2)**

Rappel

Le transfert de l'Université à Dorigny est une entreprise de longue haleine qui donne à la haute école vaudoise un visage entièrement nouveau. Commencé il y a treize ans, le processus s'est poursuivi sans désemparer, les principales étapes étant constituées, après la mise en service du Collège propédeutique de la faculté des sciences (1970), par l'inauguration du bâtiment des sciences physiques (1973), par celle du bâtiment de la première étape des facultés des sciences humaines (1977), par la mise en activité des bâtiments abritant l'Administration centrale de l'Université (1981), la Bibliothèque cantonale et universitaire, la Faculté des lettres à titre provisoire, les restaurants (1982) et la biologie (1983).

Et l'on ne saurait oublier la construction des aménagements sportifs (1971-1980), les travaux d'infrastructure tels que caniveau technique, routes, passage inférieur pour piétons, la construction d'une station de pompage de l'eau du lac (1971-1978), la rénovation de la ferme de Dorigny qui a permis aux archives de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe de trouver une localisation appropriée (1981), celle de la grange de Dorigny qui sera mise en 1984 à la disposition de la communauté universitaire pour ses activités culturelles et l'édification, sous l'égide commune de la Confédération et du canton, de l'Institut suisse de droit comparé (1981).

Actuellement, plus de la moitié des étudiants de l'Université suivent leurs cours à Dorigny. Si l'on ne tient pas compte des étudiants en médecine qui continueront à occuper des locaux situés à proximité des établissements hospitaliers, on peut affirmer que c'est à Dorigny que se trouve le cœur de l'Université et que les subdivisions de notre haute école qui sont encore logées en ville font quelque peu figure d'éléments « détachés ». Il est nécessaire pour la cohésion de l'ensemble de l'institution que ces éléments puissent intégrer sans trop tarder le giron de l'Université sur le site propre où elle est appelée à se développer.

Rappelons que le transfert de l'Université à Dorigny a coûté à ce jour 322 millions de francs (achat de terrains compris) dont 131 millions à la charge de la Confédération.

Car, il faut le dire sans ambages, le déplacement de l'Université vers Dorigny n'est pas seulement une entreprise dont on peut mesurer l'ampleur par des chiffres qui expriment des surfaces de locaux, des flux d'étudiants et d'enseignants et des dépenses engagées. Il s'est accompagné d'une amélioration qualitative remarquable des conditions d'enseignement et de recherche. En consentant un gros effort pour mieux loger son Université, le peuple vaudois lui a donné les moyens d'aborder, avec les chances de réussite les plus grandes, les graves problèmes qui se posent, ici comme ailleurs, à l'enseignement supérieur.

On sait que le site de Dorigny se divise en trois zones, affectées à l'ouest à la Faculté des sciences, au centre aux locaux communs (administration centrale, bibliothèque et restaurants) et à l'est aux facultés des sciences humaines. Cette dernière zone comprend les terrains situés entre l'autoroute Lausanne-Genève et la route cantonale 1b Lausanne-Morges.

Le plan directeur de 1967 qui définit l'occupation de la zone réservée aux facultés des sciences humaines a prévu une réalisation en deux étapes. La première a abouti à la mise en service, en automne 1977, d'un bâtiment de 13 824 m² de surface utile (ci-après BFSH 1) prévu pour 1625 étudiants. Ce bâtiment accueille la Faculté de droit, l'Ecole des HEC, l'Ecole de français moderne, une partie importante de la Faculté des lettres à titre provisoire et, depuis 1981, l'Institut des hautes études en administration (IDHEAP), soit environ 2000 étudiants.

La réalisation de la deuxième étape, qui constitue l'objet du présent exposé des motifs et projet de décret, doit permettre, comme on le verra ci-après, de localiser définitivement à Dorigny l'ensemble des facultés

et écoles des sciences humaines et nécessite la construction d'un second bâtiment (ci-après BFSH 2).

Le jour où le BFSH 2 sera en activité, le programme des constructions pour les facultés des sciences humaines sera achevé. Les travaux se poursuivront dans la zone de la Faculté des sciences par la construction de bâtiments destinés à l'Ecole de pharmacie, à la Section de chimie, à l'Institut de police scientifique et de criminologie, à la Section de mathématiques (actuellement dans le Collège propédeutique) et à la Section des sciences de la terre (qui sera transférée provisoirement au BFSH 2). Le calendrier de ces constructions n'est pas encore établi.

Exposé des motifs

1. Programme général

La construction du BFSH 2 doit permettre d'atteindre les buts suivants :

- 1.1. le déménagement complet des Facultés de théologie et des sciences sociales et politiques encore dispersées au centre de Lausanne (Cité, place de la Riponne, avenue Vinet);
- 1.2. le regroupement de la Faculté des lettres actuellement logée dans des locaux situés dans le BFSH 1 et dans celui de la Bibliothèque cantonale et universitaire et des restaurants;
- 1.3. l'extension normale de la Faculté de droit et de l'Ecole des HEC au BFSH 1 et celle de la Bibliothèque cantonale et universitaire;
- 1.4. la libération, en ville, de locaux qui deviendront disponibles pour d'autres activités (gymnase) et la dénonciation de baux relatifs à des locaux actuellement loués pour l'Ecole des SSP et la Faculté des sciences;
- 1.5. le transfert anticipé à Dorigny de la Section des sciences de la terre de la Faculté des sciences, actuellement logée en majeure partie au Palais de Rumine dans des conditions qui ne répondent plus aux

normes de sécurité imposées, et sa localisation provisoire dans la réserve de place du BFSH 2; en effet, comme pour les bâtiments précédemment mis à la disposition de l'Université à Dorigny, il est prévu, d'une part, de tenir compte, dans la détermination du volume à construire, des besoins futurs des utilisateurs et, d'autre part, de faire usage, dès la mise en activité du bâtiment, de toutes les possibilités offertes en affectant des locaux à titre provisoire à d'autres subdivisions de l'Université que celles auxquelles le bâtiment est destiné;

- 1.6. une amélioration des possibilités de parage des véhicules à Dorigny.

2. Les utilisateurs

Le BFSH 2 abritera des subdivisions de l'Université différentes tant par leur importance numérique que par leur mode de travail.

2.1. La Faculté de théologie

Si elle est la plus ancienne de l'Université — l'Académie fondée par Berne en 1537, d'où est issue l'Université actuelle, était une école de pasteurs —, elle est aussi la plus modeste dans ses dimensions: une centaine d'étudiants, quinze professeurs, une vingtaine de membres du corps intermédiaire et deux secrétaires. La faculté constitue une unité homogène au sein de laquelle les contacts, formels et informels, sont nombreux. Il s'agit de préserver cette unité, mais en la plaçant au cœur même de l'Université afin de favoriser ses contacts avec d'autres parties de la communauté universitaire.

La Faculté de théologie comporte un institut des sciences bibliques qui s'installera avec son importante bibliothèque dans la Bibliothèque cantonale et universitaire.

2.2. La Faculté des lettres

Elle est actuellement la plus nombreuse des facultés. Alors qu'elle comptait 500 étudiants en 1975, elle a vu ce nombre dépasser 1000 en 1981 pour atteindre actuellement le chiffre de 1154 (semestre d'hiver

1982-83), sans compter l'Ecole de français moderne. Le corps professoral et le corps intermédiaire sont composés de plus de 100 personnes. L'effectif du personnel administratif et technique en revanche est faible, environ 15 personnes actuellement.

L'importance numérique de la Faculté des lettres prend tout son poids si l'on tient compte de la structure de cette faculté et des principes qui caractérisent le plan d'étude de ses étudiants. Sous le terme commun de «lettres» sont en effet groupées des disciplines qui, si elles utilisent parfois des méthodes de recherche semblables, sont fort différentes dans leurs finalités, leur insertion professionnelle et l'équipement qu'elles requièrent. Ainsi l'archéologie gallo-romaine, la géographie physique, le sanskrit, la littérature américaine, l'histoire de l'art contemporain, la phonétique et la phonologie sont toutes des disciplines enseignées, à des degrés divers, à la Faculté des lettres; elles font appel, chez l'étudiant, à des intérêts et à des aptitudes variés; sont variées également les prestations du corps enseignant et l'aide pédagogique que ce corps enseignant attend des locaux et des installations mis à sa disposition.

Par ailleurs, l'organisation des études, qui permet un choix très libre des branches constituant une licence ès lettres, impose des contraintes non négligeables concernant l'horaire et les disponibilités en salles de cours. Il importe également que chaque section de la faculté dispose d'un local permettant le travail individuel et le contact entre étudiants.

La Faculté des lettres compte plusieurs instituts. Deux d'entre eux doivent être mentionnés en raison des installations techniques qu'ils utilisent: l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne et l'Institut de géographie. En outre, il convient de rappeler que l'Institut Benjamin-Constant et le Centre de recherches sur les lettres romandes sont localisés dans le bâtiment abritant la Bibliothèque cantonale et universitaire, en raison des liens qui les unissent à cette institution.

Il est prévu d'intensifier la collaboration entre l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne et le Musée d'archéologie, collaboration qui devrait permettre au musée de trouver dans le BFSH 2 (sous-sol) des espaces de stockage et des locaux techniques (préparation, analyse et catalogage d'objets de fouilles).

A la Faculté des lettres est rattachée l'Ecole de français moderne, spécialement destinée aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.

2.3. La Faculté des sciences sociales et politiques

Ecole naguère rattachée à la Faculté de droit, elle a été promue au rang de faculté par la loi du 6 décembre 1977 sur l'Université de Lausanne. Sciences politiques, sociologie, sciences sociales et pédagogiques, psychologie sont les principales orientations d'études. La faculté comprend plusieurs instituts. Son type d'organisation est comparable à celui de la Faculté des lettres.

Le nombre des étudiants de la faculté, de l'ordre de 600, est relativement stable depuis plusieurs années. Elle compte 30 enseignants et 50 membres du corps intermédiaire. Le personnel administratif et technique totalise une quinzaine d'unités.

2.4. La Faculté des sciences, Section des sciences de la terre

Comme on l'a dit plus haut, il a été convenu que la Section des sciences de la terre serait provisoirement logée dans le BFSH 2, utilisant pendant quelques années la place prévue pour les besoins futurs des utilisateurs auxquels ce bâtiment est destiné. Comprenant 10 professeurs, 24 membres du corps intermédiaire, 100 étudiants et un personnel administratif et technique de 12 unités, la Section des sciences de la terre est composée de divers instituts, laboratoires et centres qui sont actuellement localisés à plusieurs endroits. Une installation au BFSH 2, même provisoire, permettra un regroupement qui facilitera les conditions de travail.

Il est prévu de loger au BFSH 2 les collections du Musée géologique dont la vocation est de recherche plus que d'exposition destinée au grand public.

La partie du BFSH 2 destinée à la Section des sciences de la terre et au Musée géologique devra donc comporter des locaux et des équipements tenant compte de l'aspect scientifique et technique de la recherche et de l'enseignement.

3. Caractère général du projet

Sous la direction du Comité directeur du BUD et de son architecte en chef, un programme a été établi en collaboration avec le professeur R. Droz, délégué du Rectorat. Durant l'élaboration de ce programme, le Comité directeur a maintenu un contact régulier avec les futurs utilisateurs et il a consulté et informé le Rectorat. Le projet a été établi par un groupe d'architectes composé de MM. Bevilacqua, J. Dumas, à Lausanne, et J.L. Thibaud, à Chavornay.

L'analyse des besoins définis par les futurs utilisateurs du bâtiment ainsi que les expériences résultant de l'exploitation durant cinq ans du BFSH 1 permettent d'énoncer un certain nombre d'exigences auxquelles la construction nouvelle devra répondre:

Tout en conservant le principe d'un bâtiment unique destiné à plusieurs utilisateurs, il conviendra de permettre aux différentes facultés et à la section qu'il abritera de conserver ou retrouver leur unité et de mener une vie autonome conforme aux principes qui animent leurs activités d'enseignement et leurs travaux de recherche. Si les grands auditoriums et les salles de cours de dimensions moyennes doivent être polyvalents, les salles de séminaires plus petites auront un caractère plus spécialisé ou plus individualisé adapté à la démarche méthodologique des utilisateurs.

Le BFSH 2 devra comprendre des locaux de différents types:

- un grand auditorium polyvalent de 500 places pouvant servir d'aula et de salle pour les séances du Sénat;
- des auditoriums de 60, 120 et 200 places;
- des salles de séminaires de 20 à 40 places;
- des salles de lecture et de documentation réservées au travail des étudiants;
- des bureaux pour enseignants et chercheurs;
- des bureaux destinés aux diverses activités administratives des facultés, instituts, centres, etc.;
- des locaux techniques destinés à l'enseignement et à la recherche, laboratoires de langues, centre de calcul, atelier de photographie, etc.

En outre, la partie du bâtiment destinée à la Section des sciences de la terre de la Faculté des sciences devra répondre aux besoins des laboratoires (sédimentologie, tectonique, rayons X, séparation des minéraux, etc.) et des ateliers (broyage, concassage, balances, photographie, etc.) qui constituent l'infrastructure de cette section, sans oublier les bureaux et espaces de travail du personnel technique (dessinateurs, mécaniciens, préparateurs), ainsi qu'une bibliothèque spécialisée.

Situé à proximité immédiate du BFSH 1 et à quelques centaines de mètres du bâtiment de la Bibliothèque cantonale et universitaire, le BFSH 2 est conçu comme étant complémentaire à ce qui existe déjà; on tiendra compte, par souci d'économie, des installations déjà mises en place dans ces bâtiments. Ainsi, il n'est pas prévu d'installer des bibliothèques de sciences humaines dans le BFSH 2.

4. Description du projet de réalisation

4.1. Situation, accès et parking

— Le bâtiment de la deuxième étape des facultés des sciences humaines est situé au nord de la première étape et s'étend entre la Chamberonne et l'autoroute. Son implantation préserve entièrement le parc existant et sa hauteur est inférieure à celle du BFSH 1.

Une butte protège les occupants des bruits de l'autoroute.

Il est indépendant du BFSH 1; une liaison entre les rez-de-chaussé inférieurs des deux bâtiments est assurée par un passage couvert.

Il est desservi par une entrée au sud et une au nord.

La réalisation des accès à ces deux entrées nécessite : au sud, des travaux de réaménagement d'une partie de la plate-forme du parking actuel occasionnant la disparition d'environ 40 places de parc et, au nord, la suppression de la route actuelle dite «de la ferme» et son remplacement par la construction d'une nouvelle route reliant la route de contournement au petit pont de la Chamberonne.

— Pour faire face aux besoins en places de stationnement, un parking en surface de 500 places sera construit dans le triangle situé entre l'autoroute, la RC 1b et la butte antibruit du BFSH 1.

La capacité en places de parc de la zone des facultés des sciences humaines (BFSH 1 et 2) s'élèvera à 850 places pour un total d'environ 3600 étudiants et 420 enseignants et personnel administratif et technique. Les comptages effectués par l'Université indiquent que le pourcentage des étudiants qui viennent en voiture varie entre 15 et 20% et celui du personnel se situe entre 70 et 80%.

La création de ce parking ne résout pas le problème des transports publics, lequel est examiné par le groupe de travail chargé de l'étude de la desserte du Sud-ouest lausannois et des hautes écoles.

4.2 Le bâtiment

L'organisation du bâtiment se fait selon un développement linéaire et une répétition de diverses unités bien distinctes permettant à chaque groupe d'utilisateurs d'organiser sa vie propre.

La géométrie de l'enveloppe offre un maximum de façades et procure à la plupart des locaux un éclairage naturel. Les façades ont la même orientation que celles du BFSH 1, créant ainsi un voisinage harmonieux.

Le BFSH 2 comporte :

- un sous-sol contenant les dépôts des facultés ainsi que ceux du Musée géologique et du Musée d'archéologie. Ces grandes surfaces servent également d'abris;
- un rez-de-chaussée inférieur et un rez-de-chaussée supérieur dans lesquels sont concentrés les locaux à usage commun (auditoires, salles de lecture, bureaux administratifs);
- trois étages abritant les locaux spécifiques aux facultés.

L'ensemble de la construction est conçu de manière simple et économique. Un soin particulier est porté aux problèmes de l'acoustique et de l'énergie.

En ce qui concerne ce dernier point, deux solutions sont envisagées : l'une consiste à chauffer le bâtiment en renforçant les installations existantes de type classique (chauffage au mazout) du BFSH 1, l'autre prévoit l'utilisation d'énergie calorifique excédentaire provenant de la STEP. Sur le plan des investissements comme sur celui de l'exploitation, ces deux solutions sont considérées comme équivalentes. Des études de détail sont en cours.

Les locaux sont ventilés naturellement à l'exception des auditoires, de la bibliothèque spécialisée de la Section des sciences de la terre, des laboratoires de langues, de la cafétéria, des grands halls intérieurs, des ateliers et locaux borgnes situés dans le sous-sol.

L'organisation des surfaces, telle qu'elle ressort du projet, répond aux besoins actuels des utilisateurs. Cependant, la conception générale des plans et de la construction permet de reconverter totalement les affectations.

4.3. Nature et surface des locaux

Le tableau ci-après donne la répartition des surfaces utiles en m² par étage et par utilisateur :

	Locaux à usage commun	Théologie	SSP	Lettres	Sciences de la terre	Total
Sous-sol: dépôts, archives, collec- tions (Musée géologique, Musée d'archéologie)	—	110	110	820	1 730	2 770
Rez inférieur: grands auditoires, cafété- ria, lecture, préparation	1 884	—	—	660	1 110	3 654
Rez supérieur: petits auditoires, adminis- tration, centre d'analyse	1 900	—	—	—	670	2 570
Etage 1: bureaux professeurs et as- sistants, séminaires	—	—	1 310	1 020	630	2 960
Etage 2: bureaux professeurs et as- sistants, séminaires	—	—	420	1 530	1 010	2 960
Etage 3: bureaux professeurs et as- sistants, séminaires	—	680	900	740	640	2 960
	3 784	790	2 740	4 770	5 790	17 874
Facultés des sciences humaines			12 084 = 67,6%			
Section des sciences de la terre				5 790 = 32,4%		

M² de surface utile par étudiant au BFSH 2:

12 084 m² s.u. - 1 040 m² en sous-sol = 11 044 m² s.u.: 1 885 étudiants = 5,86 m² par étudiant.

Comparativement, ce chiffre était de 6,4 m² au BFSH 1 lors de la planification, il est aujourd'hui de 5,18 m² par étudiant, en raison d'une occupation plus intensive du bâtiment.

La surface brute totale est de 36 823 m².

Le volume total du bâtiment est de 160 000 m³.

4.4. Calendrier des travaux

En tenant compte de la capacité financière du canton ces prochaines années et des contributions fédérales, il est prévu de mettre le BFSH 2 à la disposition de l'Université en automne 1987. Ce calendrier est fondé sur un investissement cantonal annuel moyen de 10 millions de francs.

Le projet a été soumis au Rectorat de l'Université qui l'a approuvé. Il a également été présenté à la Municipalité de Chavannes-près-Renens qui en a pris acte avec satisfaction.

5. Coûts de la construction et de l'équipement

5.1. Budget de construction

La mise en soumission publique des travaux principaux a eu lieu en mai et juin 1983. Les offres ont été déposées le 29 juin. Après leur vérification, un devis serré a été établi pour les chapitres I et II suivants en tenant compte des prix offerts et de la qualité des entreprises. Pour ce qui concerne le chapitre III, il s'agit d'une première estimation faite par le Rectorat de l'Université.

I. Construction du bâtiment

	Fr.	Fr.
CFC 1 Travaux préparatoires	1 273 000.—	
2 Bâtiment	56 360 000.—	
3 Equipement d'exploitation	3 333 000.—	
4 Aménagements extérieurs	2 416 000.—	
5 Frais secondaires	1 728 000.—	
9 Ameublement, décoration	3 930 000.—	69 040 000.—

II. Infrastructures

a) Route d'accès nord		
Déplacement collecteur STEP	3 710 000.—	
Raccordement au BFSH 1		
b) Parking de 500 places	1 900 000.—	5 610 000.—
Total I + II		74 650 000.—

III. Inventaires

a)	Inventaire informatique	2 000 000.—	
b)	Inventaire scientifique (Théologie, SSP, Lettres, Sciences de la terre)	2 000 000.—	
c)	Inventaire d'entretien du bâtiment	<u>100 000.—</u>	<u>4 100 000.—</u>
	Total I + II + III		<u>78 750 000.—</u>

5.2. La comparaison des coûts avec les autres constructions de Dorigny est la suivante (indice au 1.10.1966 = 100)

Bâtiments	Collège propédeutique	Bâtiment sciences physiques	BFSH 1	Locaux communs	Bâtiment biologie	BFSH 2
Mise en service	1970	1972	1977	1982	1983	1987
Indice lors de la construction* ou du devis**	114*	145*	161*	161,7**	188,3**	
a) Bâtiment avec équipement, mobilier et aménagements extérieurs	Mio/Fr. 25,5	17,8	38,8	41,8	25,7	
Indice au 1.4.83 = 210,3	47,0	25,8	50,7	54,4	28,7	69,6
b) Infrastructure	Mio/Fr. (autre crédit)	1,4	7,1	7,1	3,0	
Indice au 1.4.83 = 210,3		2,0	9,2	9,2	3,3	5,0
c) Inventaire	Mio/Fr. 2,7	4,0	2,3	8,9	2,8	4,1
d) Surface brute	m ² 23 899	10 517	25 923	27 335	11 603	36 823
a): d)	Fr./m ² 1 967.—	2 453.—	1 955.—	1 990.—	2 473.—	1 874.—
e) Surface utile	m ² 13 023	6 551	13 824	—	7 213	17 874
a): e)	Fr./m ² 3 608.—	3 938.—	3 667.—	—	3 978.—	3 860.—
f) Cube SIA	121 373	53 600	110 000	126 000	61 400	160 000
a): f)	Fr./m ³ 387.—	481.—	460.—	432.—	467.—	431.—

5.3. Frais d'exploitation

Pour l'exploitation du BFSH 2, le Rectorat prévoit 9,5 nouveaux postes de personnel administratif et technique permanents correspondant à un montant de 480 000 francs, auquel il faut ajouter 200 000 francs pour le personnel auxiliaire de nettoyage.

Les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, téléphone) sont estimés à 644 000 francs.

6. Financement

La procédure préliminaire pour l'obtention d'une subvention a été introduite auprès de la Conférence universitaire suisse. Elle n'a pas suscité de remarques.

La loi fédérale sur l'aide aux universités prévoit actuellement un taux de subventionnement de 45% calculé sur le montant total de l'investissement diminué des frais secondaires tels que permis de construire, taxes de raccordements, maquettes, frais de reproductions et l'inventaire d'entretien. Ceux-ci sont évalués à environ 1 850 000 francs, de sorte que l'investissement pouvant bénéficier d'une subvention est de 76 900 000 francs.

Les démarches auprès des instances fédérales sont en cours afin d'obtenir, en vertu de l'article 12 de la loi fédérale sur l'aide aux universités, une subvention supplémentaire, le bâtiment permettant d'accroître la capacité d'accueil de l'Université.

	Total Mio/Fr.	Vaud Mio/Fr.	Confédération Mio/Fr.
Coût de l'investissement subventionné	76,900	42,295	34,605
Coût non subventionné	1,850	1,850	
Total	78,750	44,145	34,605

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil le projet de décret ci-après:

Projet de décret

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

d é c r è t e

Article premier. — Un crédit de 44 145 000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour la construction du bâtiment de la deuxième étape des facultés des sciences humaines de l'Université de Lausanne-Dorigny.

Art. 2. — Ce montant sera prélevé sur le compte «Dépenses d'investissement» et amorti en vingt-cinq ans.

Art. 3. — Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, etc.

Ainsi délibéré et adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 septembre 1983.

Le président:
J.-F. Leuba

Le chancelier:
F. Payot

Plan de situation

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Solde à amortir au 31.12.1983

a) Solde au 31.12.1983 selon budget .	Fr. 1 345 897 000.—
b) Soldes sur décrets portés en amortissement/.
	» 512 300.—
c) Crédits votés en 1983	» 90 833 000.—
d) Crédits présentés à la session de septembre 1983	» 36 423 000.—
e) Présent crédit	» 44 145 000.—
	<u>Fr. 1 516 785 700.—</u>

2. Charges d'amortissement pour le budget 1984

a) Amortissements inscrits au budget 1983	Fr. 82 502 000.—
b) Amortissements relatifs aux décrets votés à la session de novembre 1982, mais non amortissables en 1983 ..	» 7 271 700.—
c) Amortissements relatifs aux crédits votés en 1983	» 4 905 800.—
d) Demandes en cours (session de septembre)	» 1 874 000.—
e) Amortissements inscrits au budget 1984	Fr. 96 553 500.—
f) Présent crédit	» 1 765 800.—
g) Amortissements 1985	<u>Fr. 98 319 300.—</u>

